



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2820 du 29 août 2025 de l'honorable député Laurent Mosar

- **Quelles démarches concrètes ont été accomplies par le Gouvernement en vue de l'introduction d'un régime REIT ?**
- **Quel est le calendrier prévisionnel (consultation, avant-projet, dépôt, entrée en vigueur) que le Gouvernement entend suivre ?**

Conformément à son accord de coalition, le gouvernement continue à soutenir activement le développement, la diversification et la promotion de la place financière du Luxembourg et adapte sa législation continuellement pour renforcer la compétitivité de celle-ci.

En 2024 et 2025, le gouvernement a déjà mis en place une panoplie de mesures visant à renforcer la compétitivité du pays et l'attractivité de la place financière. D'autres sont en train d'être mises en œuvre. L'introduction, dans la législation luxembourgeoise, d'une nouvelle forme de véhicule d'investissement spécifique telle qu'évoquée par l'honorable député ne figure pas parmi les priorités du gouvernement.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth